ZOOM

sur Le Loiret



LOIRET / REGION CENTRE

Sept / Oct / Nov 2014 - n°84





René Avinain Représentant départemental

Bonjour,

Depuis quelques mois, j'ai à charge de vous représenter à l'association des paralysés de France dans le département du Loiret.

Face au monde qui change, il est plus que souhaitable d'appréhender ce changement. Le changement s'est aussi de trouver les chemins les plus efficients pour passer du contexte actuel vers une prise en compte du handicap sans concession, sans dérogation. Il est nécessaire d'envisager toutes les options d'amélioration, de mettre en concurrence des scénarios d'évolution. Extraire les scénarios les plus perspicaces, en termes d'impact, de budget et de faisabilité.

À nous d'activer les bons leviers, le changement deviendra alors vecteur d'amélioration car chaque changement entraînera la recherche de solutions et le déploiement d'action d'optimisation.

Mais, tous ce que je viens d'écrire prendra tout son sens sous condition d'être parti prenante. Vous êtes fort de propositions, à vous de le faire savoir auprès de délégation du Loiret. Cette organisation doit favoriser la remontée et le partage d'information afin d'y répondre de façon appropriée.

Bien sûr le changement apporte toujours avec lui son lot d'instabilités et de parti d'ombre.

C'est aussi par le changement qu'émergent souvent les meilleures idées. Restons solidaires.

Je vous rappelle aussi que l'association des paralysés de France lance un nouveau grand jeu national solidaire 'HANDIDON'. Cette opération repose sur la vente de tickets-dons. Pour plus d'informations veuillez consulter les supports médias mis à votre disposition.

À bientôt de vous rencontrer.

NOUVEAU A LA DELEGATION

A partir du 15 octobre, vous pourrez trouver une « **mini bibli** » à la délégation, où vous pourrez emprunter, garder, ou rapporter des ouvrages récents, afin que chacun puisse profiter des plaisirs de la lecture.

APF EVASION

Les catalogues APF Evasion pour **les séjours hiver** seront disponibles d'un jour à l'autre à la délégation, n'hésitez pas à nous en demander un exemplaire.

Les Rendez-Vous

- Mercredi 8 octobre : Atelier cuisine
- Vendredi 17 octobre : vente de tickets HandiDon sur le marché d'Ingré
- Samedi 18 octobre : vente de tickets Handidon sur le marché de Pithiviers
- Dimanche 19 octobre : vente de tickets Handidon sur le marché de Lamballe (Fleury les Aubrais)
- Mardi 21 octobre : atelier fabrication des décorations de Noël
- Mercredi 29 octobre : Assemblée départementale à la Ferté Saint Aubin
- 3,4 et 6 novembre : sensibilisation au collège André Chêne de Fleury les Aubrais
- Samedi 8 novembre : concert de gospel au profit de l'APF, à Olivet
- Dimanche 9 novembre : tournoi de scrabble au profit de l'APF, à Orléans
- Mercredi 12 novembre : Atelier cuisine
- Lundi 17 novembre : atelier fabrication des décorations de Noël
- Mardi 18 novembre : vente de tickets Handidon au Conforama de Saran
- 24,25 et 26 novembre : sensibilisation au collège Jean Rostand d'Orléans
- Mercredi 26 novembre : Atelier cuisine
- Jeudi 4 décembre : atelier fabrication des décorations de Noël
- Samedi 13 décembre : fête de Noël de l'APF à Saint Jean de Braye
- Mercredi 17 décembre : sortie de l'atelier cuisine, sur le thème de Noël

du Conseil départemental

Du mouvement au CD!

Ces derniers mois, notre Conseil Départemental à subi des mouvements importants.

Pour des raisons qui leur sont propres, Patricia HEAU, Karl Martignoni et Clotilde GAILLARD ont décidé de mettre fin à leur engagement au sein de cette instance. Nous les remercions vivement pour leur engagement et les actions menées à nos cotés.

Le Conseil Départemental de la Délégation du Loiret devant être composé de 9 membres, nous avons décidé de procéder à la cooptation de 3 nouveaux membres, dans l'attente des Elections qui se dérouleront en 2015.

C'est la raison pour laquelle, ont rejoint l'équipe trois personnes, déjà plus ou moins engagées dans nos actions et qui ont décidé de se mettre au service des adhérents de notre département :

* Sylvie JEGOU, Maman d'une jeune fille en situation de handicap. adhérente de longue date, qui a rejoint la délégation pour nous accompagner sur la commission communication.

- David DECHAMBRE, ancien représentant de la Délégation de l'Indre, David à déménagé dans le Loiret il y a quelques mois et apporte toute son expérience.
- * Gilles GUYOT, proche de la Délégation depuis longtemps, Gilles à décidé de mettre son temps libre au profit de notre CD.

Je tiens à les remercier très vivement de cet engagement à nos cotés.

Suite à cette cooptation, les membres du Conseil Départemental ont procédé à l'élection du représentant Départemental et de son suppléant. C'est René AVINAIN qui désormais a la charge de l'animation de cet instance, et Bruno BARE est toujours quant à lui suppléant.

Une nouvelle équipe pour encore plus de projets. Nous leurs souhaitons toutes réussite.

Kristof Colliot



Reflexe-Handicap.org

Le blog politique de l'Association des Paralysés de France

Pour une politique transversale du handicap

ACTEURS

de l'Association

Erik Liger, adhérent et bénévole à l'APF a eu l'honneur de se voir remettre la médaille de l'Ordre National du Mérite.

Adhérent depuis 1995 puis rapidement bénévole, il a ensuite pris la tête avec son épouse Francine du groupe parents de la délégation du Loiret, en siégeant parallèlement à la commission nationale APF des parents. Activités qu'il poursuit encore aujourd'hui.

Depuis 2005, Erik est également le président fondateur de l'association DEH (Défis Evènements Handicaps), qui permet à des jeunes en situation de handicap des sorties en dehors des sentiers battus. « je souhaite leur faire vivre les mêmes plaisirs que tout le monde, en dehors des milieux institutionnels, hospi-

taliers ou familiaux auxquels ils sont habitués » nous confie t'il.

Que pouvons-nous lui souhaiter ? « de continuer à œuvre dans ce sens bien sûr, cette médaille est un tremplin pour me donner envie d'en faire encore davantage », et nul doute que la pugnacité du bonhomme l'accompagnera encore très longtemps.



Bon Vent, Jean-Claude!



Jean-Claude DAVASE, membre de notre Conseil Départemental s'en est allé le 8 septembre dernier.

Jean Claude était un homme d'engagement. Parmi les nombreuses associations dont il faisait partie, il a créé l'antenne du Loiret d'Handicap International.

Il était adhérent depuis plusieurs années de l'APF et il avait souhaité lors des dernières élections s'impliquer d'avantage dans la vie de notre Délégation.

Nous avons pu depuis deux ans profiter de sa joie de vivre, de son envie de partage, de sa soif de l'autre, de ses fortes convictions pour une vie en toute autonomie, pour lui mais aussi et surtout pour l'ensemble des personnes en situation de handicap.

Malgré les troubles de l'élocution, Jean-Claude avait toujours le mot juste, le verbe acerbe à l'encontre de tout ce qui nous empêche d'avancer.

Aujourd'hui c'est un grand vide qui a envahi la Délégation.

Nos pensées les plus sincères et les plus amicales vont à Odile, son épouse, à ses deux filles, à ses petits enfants et à l'ensemble de ses proches.

L'Assemblée générale principale de l'APF s'est déroulée à Amiens le samedi 28 juin. Plus de 300 acteurs étaient réunis pour ce grand rendez-vous associatif annuel. Plus de 400 même puisqu'une dizaine de délégations et une centaine d'adhérents étaient présents « virtuellement » grâce au dispositif mis en place permettant d'assister à l'AG par le biais d'internet. Une première pour l'APF!

"Pour un habitat inclusif dans un environnement inclusif : Pour 98% / Contre 1 % / Abstention 1 %

Nous, adhérents de l'APF, rappelons que l'article 19 de la Convention de l'ONU relative aux personnes handicapées précise que « ...les personnes handicapées doivent avoir la possibilité de choisir, sur la base de l'égalité avec les autres, leur lieu de résidence et où et avec qui elles vont vivre et qu'elles ne soient pas obligées de vivre dans un milieu de vie particulier».

Répondre à ce principe, c'est promouvoir une offre d'habitat inclusif, c'est-à -dire : construire des logements totalement accessibles et adaptés dans un environnement accessible pour tous :

- -favoriser et faciliter les adaptations de cet habitat à la personne (dispositifs, etc.);
- -pouvoir accéder à partir de ce logement à l'ensemble des biens et services de proximité : services d'aides à la vie quotidienne, dispositifs de santé et de soins et tous les dispositifs qui concourent à assurer une réelle vie

sociale et familiale; garantir des possibilités de financement pérennes pour permettre aux personnes en situation de handicap et à leur famille d'accéder à ces logements, que ce soit en mode locatif ou en propriété. Nous, adhérents de l'APF, réunis en Assemblée générale à Amiens le 28 juin 2014, voulons promouvoir cet « habitat inclusif » et demandons à tous les acteurs concernés :

- > de développer des réponses inclusives, innovantes, diversifiées et accessibles financièrement allant de l'hébergement collectif au logement de droit commun y compris des formules intermédiaires dans une logique de parcours et inclusive, prenant en compte la vie familiale de la personne en situation de handicap et permettant de garantir les conditions du « vivre ensemble »;
- > de proposer une offre « dans et hors les murs »avec un accompagnement adapté social et médicosocial pour répondre aux aspirations et aux besoins de toutes les personnes en situation de handicap, surtout pour les personnes les moins autonomes.

Nous serons attentifs à ce que tous les dispositifs créés ne soient pas limités par des règles administratives restrictives allant à l'encontre des droits des personnes et nous veillerons à ce que ceux-ci soient pérennes et souples dans leur mise en œuvre et dans leur financement.

"40 ans d'immobilisme pour une France accessible, ça suffit !" :

Pour 98,1% / Contre 0,6% / 1,3%.

Nous, adhérents de l'APF, n'avons cessé – durant ces années - de nous mobiliser pour l'accessibilité des lieux publics, des transports, des logements, de la voirie, et des services. Les lois de 1975, puis de 2005, sont le fruit de nos combats, même si ces textes sont insuffisants. Aujourd'hui, nous sommes en colère car depuis 2005, la mobilisation du gouvernement, des élus et des branches professionnelles dans leur immense majorité a été plus qu'insuffisante pour faire respecter le délai de 2015.

La liberté d'aller et venir, promue par toutes les conventions internationales comme l'un des droits fondamentaux. n'est donc pas respectée, pas reconnue, pas garantie. Nous en concluons que les personnes en situation de handicap, leur famille et leurs proches sont traités en « parias » de la société. A l'approche du 1er janvier 2015, le gouvernement a décidé de créer des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) et annonce sa volonté d'assouplir certaines normes dans le logement et les établissements recevant du public, malgré la forte opposition des associations. Les décisions que le gouvernement veut prendre sont inacceptables et avec colère, nous, adhérents de l'APF, dénonçons absolument:

- le délai pouvant aller jusqu'à dix années supplémentaires pour obtenir une réelle et effective continuité de la chaîne de déplacement;
 - le dispositif trop laxiste des Ad-'AP: reports ou reconductions possibles et sans fin du dépôt des Ad'AP, amendes trop faibles...;

- l'absence d'obligation de dépôt d'Ad'AP et de sanctions pour les transports;
- l'assouplissement de certaines normes dans le cadre des mesures de simplification dans la construction des logements annoncées par le gouvernement le 25 juin dernier.

Après 40 ans et la première loi de 1975, il serait inacceptable et irresponsable qu'une France accessible à tous les publics et aux 80 millions de touristes étrangers accueillis chaque année ne soit concrétisée au mieux qu'au bout d'un demi-siècle!

Nous, adhérents de l'APF, réunis en assemblée générale à Amiens le 28 juin 2014, réaffirmons avec une extrême fermeté et une totale détermination que le dispositif des Ad'AP doit prévoir :

- > un délai resserré de 3 ans maximum : transports et cadre bâti, sur l'ensemble du territoire français;
- > des mesures d'incitations fiscales et des sanctions financières fortement dissuasives;
- > un dispositif juridique cadré, fiable et non permissif.

Nous rappelons que le respect des normes en matière de logement et d'établissement recevant du public est une condition essentielle pour une société réellement inclusive.

Nous en appelons à la mobilisation de tous dès aujourd'hui pour faire respecter la liberté de chacun d'aller et venir, comme le «vivre ensemble», sans discriminations, ni inégalité de traitement.

"Conférence nationale du handicap 2014 : l'appel des adhérents de l'APF au Président de la République": Pour 98,2% / Contre 0,7% / Abstention 1,1%.

Monsieur le Président de la République,

Nous, adhérents de l'APF, dénonçons fortement le fait que de plus en plus de personnes en situation de handicap et leur famille vivent dans la précarité et l'exclusion. Leur pouvoir d'achat baisse, leur situation sociale s'aggrave et elles sont en danger (manque de soins et de services adaptés).

Depuis des années, nous dénonçons cette faillite de la politique sociale de la France.

Le Premier ministre, le gouvernement, les parlementaires, les élus territoriaux ne nous entendent pas et nous avons la sensation que vous-même êtes indifférent ou que vous ignorez la situation dramatique vécue au quotidien par des millions de citoyens ; situations indignes réduites à une approche souvent technocratique de « prestations sociales coûteuses ».

La crise socio-économique ne peut continuer à servir de prétexte au mur de silence et d'immobilisme auquel nous nous heurtons.

Les élus de la République portent la responsabilité de garantir à chacun ses droits et libertés fondamentales, et donc l'accès des personnes en situation de handicap et de leur famille à ces droits, de même qu'à l'évolution de ces droits.

DES DECISIONS DOIVENT ETRE PRISES IMPERATIVEMENT ET EL-LES SONT URGENTES.

La Conférence nationale du handicap prévue fin d'année 2014 doit prendre en compte nos demandes oubliées :

- la création du revenu d'existence pour toutes les personnes qui ne peuvent travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, et ce quel que soit leur âge;

- le financement intégral de tous les moyens de compensation pour tous, en supprimant toutes les barrières d'âge;
- les moyens nécessaires, stabilisés et pérennes aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées pour qu'elles puissent exercer l'ensemble de leurs missions afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et de leur famille :
- la suppression des obstacles à l'accès aux soins : suppression des franchises médicales, accès à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) pour toutes les personnes en dessous du seuil de pauvreté, accessibilité des cabinets médicaux ainsi que des bâtiments et équipements de santé, formation des professionnels à l'accueil de patients en situation de handicap, coordination des prises en charge...;
- -le recrutement et la formation de tous les auxiliaires de vie scolaire en contrat à durée indéterminée pour répondre à tous les besoins scolaires et la réponse aux besoins d'accompagnement lors des activités périscolaires.

Sans attendre la Conférence nationale du handicap, les orientations du gouvernement doivent inscrire dès à présent à l'ordre du jour ce «pacte social» à l'égard des personnes en situation de handicap et de leur famille : conférence sociale, stratégie nationale de santé, ordonnances sur l'accessibilité, adaptation de la société au vieillissement, lois de finances...

"Conférence nationale du handicap 2014 : l'appel des adhérents de l'APF au Président de la République": Pour 98,2% / Contre 0,7% / Abstention 1,1%.

Nous, adhérents de l'APF, nous constatons Par ailleurs, s'il est logique et positif que de voriser la continuité.

également en compte dans le cadre des ciés. politiques liées au vieillissement.

Nous, adhérents de l'APF, nous sommes C'est pourquoi, nous, spécificité.

lissement des personnes en situation de bellisation nationale. handicap, à savoir :

sent toute discrimination par l'âge;

nantes liées à l'âge pour permettre :

les plus de 60 ans et les plus de 75 ans) : L'accès aux structures spécialisées dans le pas encore aggraver cette situation. handicap, barrière qui exclut les plus de 60 ans.

blissement ainsi qu'en direction des aidants les droits et dispositifs existants. proches.

que les personnes en situation de handicap nombreuses réponses soient communes avançant en âge se trouvent confrontées à aux personnes en situation de handicap et la fois à des difficultés liées à leur handicap aux personnes âgées : accessibilité, aides et à leur vieillissement. Des réponses adap- techniques et aides humaines, adaptation tées sont nécessaires à chacun et doivent du logement, ... nous affirmons que la tenir compte du parcours de vie pour en fa- convergence de ces réponses ne doit en aucun cas conduire à des dispositifs allant à l'encontre des besoins spécifiques de cha-L'avancée en âge des personnes en si- cune de ces populations ou à un nivelletuation de handicap doit donc être prise ment par le bas des droits et moyens asso-

adhérents de consternés de constater que le projet de l'APF, sommes particulièrement inquiets loi d'adaptation de la société au vieillis- de la transformation d'un certain nombre sement ne prenne pas en compte cette de maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) « maisons départementales de l'autono-Nous demandons fermement que ce projet mie » (MDA). Ces MDA accueillent un pude loi intègre, au même titre que d'autres blic supplémentaire et sont créées sans mesures, et conformément à la circulaire du contrôle, sans moyens supplémentaires de 4 septembre 2012 sur les politiques trans- fonctionnement, en dehors de toute prestaversales, des dispositions relatives au vieil- tion unique de compensation et de toute la-

En outre, cette évolution interroge quant à La garantie du libre choix du mode de la gouvernance des MDPH à l'avenir : le risvie, à domicile ou en établissement, quelle que est en effet de voir supprimés à terme que soit la situation de la personne, et refu- les groupements d'intérêt public qu gèrent les MDPH – donc l'implication de l'Etat et La suppression des barrières discrimi- des associations de personnes handicapées, et d'ainsi de réduire la qualité de ser-L'accès et le maintien de certaines presta- vice des dispositifs d'accès aux droits que tions : AAH, pensions d'invalidité, presta- sont les MDPH. Ce qui serait une atteinte tion de compensation (barrière d'âge pour supplémentaire à la loi du 11 février 2005. La réforme territoriale à venir ne doit surtout

Nous, adhérents de l'APF, réunis en As-La promotion d'une politique de préven- semblée générale le 28 juin 2014 à tion, d'observation et d'accompagne- Amiens, demandons avec insistance au ment des effets de l'avancée en âge des gouvernement et aux parlementaires d'apersonnes en situation de handicap, parti- mender le projet de loi d'adaptation de la culièrement en ESAT, afin de créer les société au vieillissement pour répondre conditions d'une offre de service adaptée et aux besoins des personnes en situation diversifiée, aussi bien à domicile qu'en éta- de handicap sans fragiliser ou réduire

HANDIDON



Thierry Beccaro, parrain de l'opération



ENSEMBLE, **Mobilisons-nous pour HandiDon!**

Du 15 septembre au 15 décembre prochain, tous les acteurs de l'APF et ses partenaires sont invités à participer au grand jeu HandiDon.

Une opération de collecte nationale qui permettra de financer nos actions dans le département et dont la réussite dépend de tous.

L'APF a pris la décision de lancer une opération de collecte de fonds nationale pour financer ses actions de proximité et ainsi assurer son indépendance et sa capacité d'innovation. Cette opération prend la forme d'un jeu national « sans obligation d'achat » qui se clôturera par un tirage au sort avec, à la clé, de nombreux lots attractifs : Peugeot 2008, séjours de vacances ou encore home-cinéma...

La réussite de l'opération repose sur la mobilisation de tous. Que vous soyez adhérent, bénévole, salarié, usager du département, que vous soyez partenaire ou proche de nos actions, nous avons besoin de vous pour proposer des tickets-dons, au prix suggéré de 2€, au sein de votre réseau personnel et professionnel, ainsi que lors du grand week-end de collecte « Tous ensemble » qui se déroulera les 17 et 18 octobre dans le Loiret. L'achat de ces tickets-dons sera également possible sur le site www.handidon.fr.

Grâce à vous, au parrainage de Thierry Beccaro et à tous les participants au jeu HandiDon, les fonds collectés permettront de financer les actions de notre délégation en faveur des enfants et des adultes en situation de handicap. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter en délégation ou à consulter notre site pour les actualités.

Participez activement, épaulez-nous! en nous renvoyant le bon de commande de carnets ci-contre.

Nous pouvons envoyer des carnets, mais aussi des affiches, des bannières web, des spots audio et vidéo etc.

HANDIDON

HANDIDON: UNE CHANCE POUR VOUS, UNE CHANCE POUR NOUS...

Un grand week-end de collecte « Tous ensemble! » réunira les milliers d'adhérents, de bénévoles et de salariés APF dans la rue, les 18 et 19 octobre, pour proposer au public ces tickets-dons.

DES TICKETS SONT EN VENTE A LA DELEGATION APF DU LOIRET, 27 AVENUE DE LA LIBERATION 45000 ORLEANS

<u>RETROUVEZ-NOUS EGALEMENT</u> LORS DE NOS GRANDES OPERATIONS DE VENTE :

- vendredi 17 octobre sur le marché d'Ingré (après-midi)
- Samedi 18 octobre sur le marché de Pithiviers (toute la journée)
- dimanche 19 octobre sur le marché de Fleury les Aubrais (matin)
- à l'occasion d'un concert de Gospel au profit de l'APF le samedi 8 novembre à l'Eglise d'Olivet
- À l'occasion d'un tournoi de scrabble au profit de l'APF le dimanche 9 novembre salle de la Cigogne à Orléans
- Au Conforama de Saran, partenaire de l'opération, le mercredi 18 novembre 2014

NOUS RECHERCHONS DES BENEVOLES
POUR NOUS AIDER A L'OCCASION DES DIFFERENTES
MANIFESTATIONS CI-DESSUS,
Contactez nous au 02 38 43 28 53

ACTUS

du Handicap

PROJET DE LOI ADAPTATION DE LA SOCIETE AU VIEILLISSEMENT

Les personnes en situation de handicap attendent des MDPH à la hauteur de leurs besoins!

Alors que le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement est voté à l'Assemblée nationale aujourd'hui, l'Association des paralysés de France (APF) maintient ses inquiétudes vis-à-vis des Maisons de l'autonomie (MDA) et tient à rappeler ses fortes attentes par rapport aux Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Si l'association salue certaines mesures - rapport sur la prise en compte de la suppression des barrières d'âge concernant l'octroi d'un droit à compensation et création des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) - elle n'en demeure pas moins inquiète sur le manque de moyens des MDPH qui occasionnent de nombreux dysfonctionnements ne permettant pas de répondre aux besoins et attentes des personnes en situation de handicap et de leur famille.

Ainsi, l'APF demande d'urgence l'amélioration des moyens et du fonctionnement des MDPH pour que ces dispositifs d'accès aux droits puissent remplir leurs missions conformément à la loi handicap du 11 février 2005.

Tout d'abord, l'APF tient à saluer deux mesures précises du projet de loi : l'élaboration d'un rapport sur la question de suppression des barrières d'âge concernant l'octroi d'un droit à compensation et la création des Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) qui était une demande des associations représentatives des personnes en situation de handicap. L'association reste cependant vigilante sur le modèle de ce dispositif. En effet, ce dernier doit être conforme aux prérogatives et missions du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) c'est-à-dire être un organisme consultatif saisi et qui s'autosaisi de toutes les questions concernant les politiques du handicap. Les CDCA doivent garantir ce modèle et l'adapter aux politiques locales du handicap et de l'avancée en âge.



L'APF est toutefois très préoccupée par les dysfonctionnements et difficultés des MDPH qui pénalisent quotidiennement les personnes en situation de handicap et leur famille. Ainsi, la priorité est de permettre à ces dispositifs d'accès aux droits de répondre aux besoins réels des personnes en situation de handicap et ceci dans des délais convenables.

Car aujourd'hui les constats sont alarmants: le nombre de demandeurs en 2013 et 2014 explose; les délais d'instruction des demandes sont très longs (jusqu'à 18 mois d'attente); les plans de réponses sont inadaptés et ne correspondent pas aux besoins des personnes occasionnant de très lourds restes à charge: 80% des évaluations de situation sont réalisées sans que la personne ne soit vue ni entendue par les équipes de la MDPH, etc.

Aussi, afin d'améliorer et de consolider le fonctionnement des groupements d'intérêts publics (GIP) MDPH, l'APF demande la mise en place des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) votés dans la loi du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des MDPH. Ces CPOM sont la garantie des engagements et des apports financiers des différents co-contributeurs et acteurs concourants au fonctionnement des MDPH (État, conseils généraux, GIP MDPH et CNSA).

Or, les décrets d'application de cette loi du 28 juillet 2011 n'ont jamais été publiés, rendant la mise en place des CPOM impossible! L'APF demande donc la publication de ces décrets d'application d'urgence.

Enfin, l'APF souligne que ce ne sont pas les Maisons de l'autonomie (MDA), prévues dans le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, qui vont pouvoir répondre aux préoccupations et besoins des personnes. S'orienter vers un dispositif qui sacrifie les uns pour mettre en place des dispositifs d'accès aux droits au rabais pour les autres, et au final, pour tous n'est pas la solution!

Accessibilité : l'ordonnance sur les Ad'ap est un remède amer

L'ordonnance sur les agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap), présentée ce jeudi 25 septembre au Conseil des ministres, offre de nombreuses possibilités de dérogation au principe de l'accessibilité.

Le Conseil des ministres a sonné la fin du feuilleton de la réforme de l'accessibilité. Il avait démarré il y a un tout juste un an, lors du Comité interministériel du handicap, le 25 septembre 2013. Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales, a donc présenté, ce jeudi 25 septembre 2014, l'ordonnance relative à l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des transports en commun. Le texte précise les modalités d'application des agendas d'accessibilité programmée (Ad'ap).

La prochaine Assemblée départementale de l'APF du Loiret le 29 octobre prochain sera consacrée exclusivement à ce thème.

L'APF au national

LES RESULTATS DES ELECTIONS DU CA

Du 15 mai au 20 juin 2014, les adhérents de l'APF ont été appelés à voter pour élire 12 administrateurs, dans le cadre de l'élection qui se déroule tous les trois ans afin de renouveler par moitié le conseil d'administration. 35 candidats se sont présentés à ce suffrage.

Conformément aux statuts, les 12 postes à pourvoir représentent les catégories suivantes:

- •10 postes parmi les personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés
- •1 poste parmi les membres de la famille de ces personnes
- •1 poste parmi les autres membres.

Le dépouillement des votes a été effectué mardi 1er juillet, en présence d'un huissier de justice pour authentifier les résultats.



Adhérents de l'APF élus au conseil d'administration pour un mandat de six ans:

En tant que personnes atteintes de déficience motrice avec ou sans troubles associés:

- 1.Alain ROCHON
- 2. Sylvie MOUCHARD
- 3. Isabel DA COSTA
- 4. Gérard PIC
- Morgan LIFANTE
- 6. Laetitia PETITJEAN
- 7. Jacques SAURY
- 8. Fabienne LEVASSEUR
- 9. Joseph-Louis BARBOSA
- 10. Jacques ZEITOUN

En tant que membre des familles :

1.Christine BEAUVERGER

En tant qu'autre membre :

1. Yvonne DREVET-OLLIER

Vous pouvez consulter un extrait du procès-verbal de dépouillement des votes sur le blog de la démocratie interne à l'APF:

http://electionscd.blogs.apf.asso.fr/

Le mandat des douze administrateurs élus débutera avec la séance du conseil d'administration du 25 octobre 2014.

LA PAROLE AUX ADHERENTS

Notre amie Michelle, qui est en fauteuil roulant, habite Chartres (la banlieue, à Lucé). Les services de bus de la cité et sa banlieue sont bien adaptés à sa situation, même lorsqu'elle a suivie une formation pour obtenir son examen.

Cela se complique quand elle veut bouger plus loin dans son département, notamment à Châteaudun où ses parents valides mais âgés demeurent.

Transbeauce, pour ne pas citer le transporteur incriminé, pose bien des tracas. Les chauffeurs, qu'ils soient hommes ou femmes, n'acceptent qu'à contrecœur de la véhiculer avec son fauteuil.

Il faut pourtant savoir que Michelle contacte toujours le transporteur interurbain pour préciser la date et les lieux de ses déplacements afin qu'il prévoit un bus adapté.

La comble a eu lieu très récemment, quand Michelle, a voulu se rendre à Orléans me visiter un samedi, afin que je l'aide à s'organiser dans sa démarche de recherche d'emploi. En effet, elle s'est vue refuser catégoriquement l'accès au car Transbeauce qui partait de bonne heure à Chartres en direction d'Orléans, sous prétexte que cela allait retarder le planning horaire de la ligne régulière de bus.

Outrés et scandalisés, nous sommes allés la chercher avec notre voiture, non adaptée. Très contente de ce geste, elle a pu constater sur Orléans le tram et les bus bien adaptés pour le transport des personnes en fauteuil roulant. Les chauffeurs aimables et accueillants prêts à renseigner pour l'orienter vers les divers services administratifs demandés.

Nous sommes allés à la recherche d'un hôtel accessible pour elle depuis le tram, après le trajet en bus depuis chez elle (à condition qu'elle puisse y monter!). Un hôtel à l'arrêt des Aulnaies pourra lui permettre de revenir seule en semaine sans aucune aide de personne valide!

Notre amie Michelle vient d'obtenir son diplôme de comptable et recherche un travail en milieu ordinaire.

Merci à ceux qui font bouger les choses !

Sylvie, adhérente

Cette page est la votre, apportez y vos témoignages, coups de gueule, avis, etc.

Retrouvez plus d'actualités sur le blog de la délégation : http://dd45.blogs.apf.asso.fr/





Bulletin d'adhésion

Pour souscrire une cotisation familiale dès aujourd'hui, merci de contacter votre délégation départementale.

FBULL 13

Š

□ M⊪

□ Mme

L'adhésion est individuelle

N° d'adhérent (facultatif) :

Adresse: ...

Prénom :

À compléter et à retourner sous enveloppe <u>sans affranchir</u> à : APF libre réponse 94134 – 75642 Paris Cedex 13, ou <u>directement</u> à **votre délégation départementale.**

	•	٠	
	3	3	
	5	2	
	viodo IIC)	an	
	9	,	
•	7	3	
	=	5	
	C	1	
	9)	
		•	

 ☐ Adhérer pour 1 an à l'APF 25 € (montant de l'adhésion seule, sans abonnement) Ou ☐ Adhérer à l'APF et m'abonner pour 1 an au magazine FAIRE FACE au prix spécial de 47 € (au lieu de 58 €) et ☐ J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) 	Ų	Ŧ	÷	DHNA13 + AFAA13	J	Ψ	CINNII	DHNA13
Ou Adhér sans abo ou Adhér au prix s	par un don complémentaire de :		pour 1 an au magazine FAIRE FACE au prix spécial de 47 € (au lieu de 58 €)	1U 1 A dhásas > 1/A DE at m/a ha saos	sans abonnement)	25 € (montant de l'adhésion seule,	☐ Adhérer pour 1 an à l'APF	

CP | | | | | Ville:

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression aux informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et abonnés sont communiqués à nos services internes et aux organismes liés contractuellement avec l'APF. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises, il vous suffit de nous écrire en précisant vos nom, adresse et numéro d'adhérent ou d'abonné

Votre adhésion (25 €) et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

TOTAL de mon règlement :

Tarifs valables

31/12/2013.

En application de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés, si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin départemental à votre domicile, merci de nous en avertir par courrier.